



Le 19 avril 2023,

Victoire au Tribunal administratif : annulation de la mutation dans l'intérêt du service d'Hélène

Le 15 février 2021 Hélène, enseignante à l'école élémentaire Marie Curie à Bobigny et militante à SUD éducation 93 et à l'ICEM-pédagogie Freinet, a subi une mutation dans l'intérêt du service. Elle avait reçu, lors des vacances d'hiver 2021, sa nouvelle affectation, sans même avoir pu dire au revoir à ses élèves, ni même avoir été entendu par le DASEN.

C'est sur ces deux points que repose essentiellement l'annulation de cette mutation dans le jugement du Tribunal administratif du 4 avril 2023. La juge souligne le fait qu'aucune raison n'explique qu'Hélène ait dû être mutée de façon aussi brutale devant abandonner du jour au lendemain les projets pédagogiques de l'école. Il est aussi dit que la mutation a devancé les médiations ou encore les préconisations du CHSCTD qui étaient demandées par une partie de l'équipe, dont Hélène, pour retrouver un climat apaisé dans cette école. Enfin, contrairement aux accusations du rectorat qui présentait Hélène comme une enseignante favorisant la division, « *il ne ressort pas des pièces du dossier qu'elle aurait provoqué, ou contribué à aggraver, cette situation conflictuelle* ».

Cette annulation de la mutation d'Hélène par le Tribunal administratif est une victoire contre toutes les procédures arbitraires faites à l'encontre des camarades qui se généralisent aujourd'hui, et qui visent trop souvent à réprimer les militant·es syndicaux qui dénoncent les dysfonctionnements de l'Éducation nationale, la dégradation de nos conditions de travail et les injonctions pédagogiques (injonctions péremptoires) toujours plus importantes (nombreuses) au détriment de notre liberté pédagogique.

Cette victoire doit alors être l'occasion de rappeler au ministre, au recteur et au DASEN que non, ils ne peuvent pas muter comme bon leur semble un·e collègue simplement sur le fait qu'il ou elle soit trop militant·e. Car que ce soit à Marie Curie à Bobigny, à Pasteur à Saint Denis ou encore pour Kai à Nanterre, c'est la seule chose que l'on reproche à tous et toutes ces camarades.

Depuis quelques années, l'administration utilise les mutations dans « l'intérêt du service » comme un véritable outil de management permettant le musellement et la mise au pas de la profession enseignante. Les objectifs à peine masqués de la direction académique et du rectorat sont la volonté d'anéantir le collectif de travail et de remettre en cause l'indépendance des fonctionnaires d'état garantis par le statut.

Nous, l'intersyndicale du 93 (Sud éducation, Cgt Educ'action, SNES-FSU, SNUipp-FSU et CNT) exigeons que cessent ces mutations dans l'intérêt du service utilisées par la DSDEN pour réprimer des camarades syndicalistes et/ou militant.es.

Nous, l'intersyndicale du 93 (Sud éducation, Cgt Educ'action, SNES-FSU, SNUipp-FSU et CNT) apportons notre soutien et continuerons mobiliser pour tous et toutes les collègues réprimé.es pour des raisons pédagogiques et/ou syndicales.